

Hearing de la CPE/CN du 6 avril 2009 Accord bilatéral de libre-échange avec la Colombie

Speaking notes de Bastienne Joerchel – Alliance Sud.

Compte tenu de la situation catastrophique qui prévaut en Colombie sur le plan des droits humains, une ratification de l'accord de libre-échange avec ce pays n'est, à notre avis, pas acceptable pour le moment.

Une telle démarche aurait de graves conséquences sur la cohérence et la crédibilité de la politique extérieure de la Suisse (la question de la crédibilité sera traitée par Thomas Braunschweig, Déclaration de Berne).

Manque de cohérence de la politique extérieure de la Suisse

➔ La cohérence de la politique extérieure de la Suisse est un problème récurrent. Il est explicitement mentionné dans les Lignes Directrices Nord-Sud de 1991. L'OCDE, dans le cadre des évaluations par les pairs du Comité d'Aide au Développement (CAD), épingle depuis de nombreuses années la Suisse sur cette question. L'accord AELE-Colombie est, à notre avis, un cas exemplaire d'incohérence de la politique extérieure suisse.

- D'un côté, le Conseil fédéral mène une politique offensive de conclusions d'accords bilatéraux de libre-échange avec des pays en développement dans le cadre de l'AELE. Ces accords, dont plusieurs ont déjà vu le jour, sont des accords purement commerciaux qui n'intègrent volontairement pas du tout les questions sociales, écologiques et de droits humains. Avec la Colombie, les négociations ont abouti à un accord de large portée qui touche à tous les secteurs mais sans aucune référence explicite aux droits humains. Même dans la phase de préparation, le mandat de négociations ne consacre pas la moindre ligne à cette problématique. Ni l'accord lui-même, ni aucune information publique telle que fact sheet ou site internet du seco ou de l'AELE ne mentionnent la problématique des droits humains en Colombie. On trouve bien une référence au respect de la Convention des droits l'Homme dans le préambule. Mais une telle formulation, que l'on retrouve dans tous les autres accords signés par la Suisse, est très générale et non-contraignante.
- De l'autre côté, l'article 54 al. 2 de la Constitution fédérale fait du respect des droits humains l'un des cinq objectifs principaux de la politique extérieure de la Suisse. Notre pays est le berceau des droits humains. Il est le dépositaire des Conventions de Genève et accueille sur son territoire le siège de nombreuses organisations internationales liées à l'ONU, dont en particulier le Conseil des droits de l'homme. Ces dernières années, le DFAE a mené une politique de paix et de droits humains engagée et ainsi renforcé l'influence de la Suisse sur le plan international.

Mais c'est surtout sur le terrain que la Suisse est aussi présente. En Colombie, en particulier, le DFAE et la DDC mènent et financent des programmes concrets de promotion des droits humains auprès du gouvernement colombien et de la société civile.

Ce sont des projet de médiation, de bons offices, de gestion du passé et d'aide humanitaire auprès des populations déplacées. Le budget total de l'engagement de la Suisse s'est élevé à 6,91 millions de francs en 2008.

- La Division IV du DFAE soutient depuis 2001 le Programme suisse pour la promotion de la paix en Colombie (Suippcol) pour un montant d'environ 750'000 francs par année. Ce programme apporte un soutien aux organisations et aux processus locaux engagés dans des projets de gestion de conflits et d'alliances pacifiques.

➔ La Colombie est un pays en conflit. Amnesty International qualifie ce pays comme très instable politiquement avec de graves et systématiques atteintes aux droits humains. Lorsque que l'on lit les documents du DFAE et de la DDC, il ne fait aucun doute que le Conseil fédéral reconnaît cette situation, qu'il qualifie explicitement de crise humanitaire.

Dans ce contexte, la Suisse peut-elle en toute quiétude ratifier cet accord ? Peut-elle continuer à pratiquer cette séparation stricte entre la politique commerciale et la politique de développement et de promotion des droits humains ? Nous ne le pensons pas, en particulier pas en Colombie. Car ce qui est aussi déterminant dans le contexte d'un accord de libre-échange, c'est le fait que les victimes principales de la violence dans ce pays sont des syndicalistes et des petits paysans (indigènes et les afro-colombiens), et ce dans des régions bien délimitées riches en minerais et propices aux développement des agrocarburants. C'est là que l'on assiste aux plus graves violations des droits humains. Les chiffres le prouvent. (Précisions de Stephan Suhner du Groupe de travail Suisse-Colombie)

On ne peut donc nier qu'il existe un lien – complexe et dont les responsabilités sont difficiles à saisir depuis ici - entre la politique économique du gouvernement colombien, axée sur une exploitation intensive des ressources naturelles et agricoles du pays et les violations des droits humains.

➔ La DDC finance un projet de Swissaid dans le Département de Bolivar, qui soutient des familles paysans menacées d'expulsion dans une région promue à la production intensive d'huile de palme pour l'exportation.

➔ Dans le cas de la Colombie, il est impossible de séparer les deux problématiques, commerce d'un côté et droits humains de l'autre, comme le souhaiterait le Conseil fédéral. La Suisse ne peut simplement plus se permettre de mener une politique schizophrénique où la main droite économique de la Suisse ignore totalement ce que fait la main gauche humanitaire.

➔ L'argument principal du seco et des milieux économiques est qu'une intégration de la Colombie dans le marché mondial et dans le réseau des accords bilatéraux est un bon moyen pour amener le gouvernement colombien et le pays à faire des progrès. Mais signer un accord de libre-échange avec la Colombie aujourd'hui, c'est aussi légitimer et renforcer un gouvernement qui fait partie intégrante du problème.

➔ Refuser de ratifier l'accord bilatéral avec la Colombie donne un moyen de pression aux gouvernements de l'AELE. Si l'amélioration de la situation est l'objectif du gouvernement colombien – comme il l'affirme - alors il doit accepter de parler en toute transparence de la problématique, de procéder à des évaluations objectives et d'adopter des mécanismes de promotion des droits humains. C'est ce que réclament Alliance Sud, la Déclaration de Berne et la Groupe de travail Suisse-Colombie.